

**Définition Courtine : (n.f.) En architecture, portion de muraille comprise entre deux tours de flanquement ou deux bastions.**

Appliqué aux fortifications par extension, le terme désigne à l'origine une tenture servant à cacher ou décorer un lit. Du latin de basse époque cortina (rideau). Il apparaît avec le sens qui nous intéresse au XVI<sup>e</sup> siècle, dans les Mémoires de François de la Noue : « Deux enseignes anglaises commandées par le seigneur Kil-Gré, qui firent tous merveilleux devoir, combien que l'artillerie qui battoit en courtine les endommageast fort. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation.

